

# Révision de l'ombudsman de la couverture à l'antenne de Radio-Canada des causes de la mort d'Evan Frustaglio.

## SOMMAIRE

La plaignante estime que Radio-Canada a manqué d'objectivité dans sa couverture des causes de la mort du jeune hockeyeur torontois, Evan Frustaglio. Le garçon est mort de la grippe A(H1N1), selon les autorités ontariennes de la santé publique, mais le médecin en chef du Québec a suscité des doutes en disant que le jeune Ontarien aurait eu une méningite.

Radio-Canada n'a pas manqué d'objectivité et a respecté ses *Normes et pratiques journalistiques* en faisant toutes les vérifications nécessaires après la déclaration étonnante du D<sup>r</sup> Alain Poirier, le vendredi.

Toutefois, en vertu du principe de l'exactitude, le fruit de ses vérifications aurait dû faire l'objet d'une mise au point en ondes dans les bulletins de samedi, ce qui aurait permis de donner l'heure juste au public sur la cause de la mort d'Evan Frustaglio. L'absence de suivi durant la fin de semaine contrevient aux *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

## LA PLAINTÉ

Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, M<sup>me</sup> Suzanne Bissonnette m'a fait parvenir une plainte sur la couverture des causes de la mort du jeune Ontarien Evan Frustaglio :

« Je vous demande svp de faire quelque chose pour que Radio-Canada rectifie ses articles concernant le jeune garçon de 13 ans décédé en Ontario la semaine passée. On annonçait qu'il était mort de la H1N1, maintenant on sait que c'est faux : le docteur Alain Poirier à Anne-Marie Dussault lors de l'émission *24 heures en 60 minutes*.

Verbatim

AMD : *Quelle est l'état de la situation aujourd'hui au Québec ?*

Alain Poirier : *Et bien sur le plan des malades, il y a toujours des malades d'hospitalisés, heureusement il n'y a pas de décès. On a même appris que la triste histoire en Ontario ça serait un petit garçon qui aurait plutôt fait une méningite, je ne sais pas si ça peut rassurer les gens.*

Étant donné la panique actuelle, il serait bon de rétablir les faits. SVP, faites quelque chose. »

Six autres personnes ont fait des plaintes similaires. Le 3 novembre, la directrice du traitement des plaintes à l'Information, M<sup>me</sup> Martine Lanctôt, leur a envoyé cette réponse :

« (...) Vendredi, dans le cadre de l'émission *24 heures en 60 minutes*, le D<sup>r</sup> Alain Poirier, directeur national de la santé publique du Québec, laissait entendre que le jeune ne serait pas décédé des suites de la grippe H1N1 mais plutôt d'une méningite. Le lendemain, le bureau de la santé publique de Toronto confirmait que

le jeune était bien mort des suites de la grippe H1N1. Cette information a de nouveau été confirmée, lundi 2 novembre, par le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, sur la base d'information provenant du coroner.

Le fait que le jeune soit décédé si rapidement a amené le D<sup>r</sup> Poirier à émettre l'hypothèse de la méningite. Cependant la famille ayant refusé qu'il y ait une autopsie, la seule certitude à l'heure actuelle est que le jeune a bel et bien contracté le virus H1N1. Les autorités publiques ontariennes maintiennent qu'il est décédé des suites du virus.

En aucun cas, Radio-Canada ne tente de cacher d'information sur ce décès. Les commentaires du D<sup>r</sup> Poirier ont été contredits par les autorités de la santé publique ontarienne. Sans autopsie, il est impossible de s'avancer davantage sur les causes du décès. Radio-Canada se doit de transmettre les informations reconnues par les autorités médicales impliquées dans ce dossier.

Nous savons à quel point la mort rapide du jeune hockeyeur a bouleversé la population et créé un sentiment d'inquiétude profond. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de transmettre les informations les plus justes possibles sur ce cas. Ces informations doivent pouvoir être vérifiées. À l'heure actuelle, rien ne nous permet de remettre en question les explications des autorités ontariennes. (... ) »

M<sup>me</sup> Bissonnette a demandé une révision, car elle estime que Radio-Canada a manqué d'objectivité dans sa couverture :

« (...) je crois sincèrement qu'en toute objectivité, vous vous deviez de souligner et insister sur le fait que les autorités sanitaires font cette déclaration en l'absence d'une autopsie. Il est courant que les autorités sèment la confusion depuis le début de cette campagne et cela semble être normal pour vous. (...) »

## LA RÉVISION

### ***Vendredi 30 octobre***

Ce soir-là, l'émission *24 heures en 60 minutes* au RDI (Réseau de l'information) invite le directeur de la santé publique au Québec à faire le point sur la pandémie. Voici ce que le D<sup>r</sup> Poirier répond à une question sur la situation dans la province, ce jour-là :

« (...) Sur le plan des malades, il y a toujours des malades hospitalisés, heureusement, il n'y a pas de décès. **On a même appris que la triste histoire en Ontario, ce serait un petit garçon qui aurait plutôt fait une méningite, je ne sais pas si ça peut rassurer les gens.** Ça veut pas dire qu'il faut pas se faire vacciner pour autant, mais c'est une bonne nouvelle pour ceux qui craignent tellement la H1N1, c'est tellement soudain son histoire, mais on a pas de telles histoires ici, on a pas de décès, on a des gens hospitalisés dans les derniers jours, proche une centaine dans la dernière semaine, donc, le H1N1 frappe actuellement au Québec (...). »

Dans cette déclaration, le D<sup>r</sup> Poirier laisse entendre qu'Evan Frustraglio serait mort de la méningite et non de la grippe A(H1N1). L'affirmation n'est pas banale, car trois jours auparavant, les autorités de la santé publique avaient déclaré que le garçon était mort de la grippe A(H1N1). Le père de la jeune victime a accordé de nombreuses entrevues et des photos du jeune hockeyeur ont été diffusées en boucle dans les bulletins de nouvelles. Cette mort subite, très médiatisée, a provoqué une onde de choc et a incité les Canadiens à aller se faire vacciner. Selon le ministre québécois de la Santé, Yves Bolduc, le pourcentage de Québécois souhaitant se faire vacciner est passé de 40 à 80 pour cent en moins d'une semaine.

Ce vendredi-là, la directrice du RDI, M<sup>me</sup> Luce Julien, entend en ondes le D<sup>r</sup> Poirier dire que le jeune Torontois serait mort d'une méningite. Elle juge ces propos explosifs. Elle demande donc aux équipes de ne pas rediffuser cette déclaration dans les bulletins **avant** d'avoir effectué des vérifications. C'est une sage précaution. Il ne s'agit pas ici de censure ni d'une volonté de cacher des faits qui pourraient nuire à la campagne de vaccination. Il s'agit de faire du journalisme responsable. Le D<sup>r</sup> Poirier n'est pas le médecin en chef de l'Ontario, mais bien celui du Québec. Il faut vérifier les éléments sur lesquels il se base pour avancer cette hypothèse. L'**exactitude** de l'information diffusée à l'antenne est au cœur des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada :

« L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels. »  
(NPJ, III. Principes, 2)

À titre de radiodiffuseur public, Radio-Canada a des responsabilités accrues pendant une pandémie, car des erreurs ou des propos inexacts peuvent avoir une influence sur l'opinion publique et par conséquent sur la santé publique. L'exercice est délicat : Radio-Canada doit informer la population, transmettre des informations fiables, tout en gardant une distance critique face aux autorités sanitaires.

Le D<sup>r</sup> Poirier m'a expliqué que, ce jour-là, il a accordé plusieurs entrevues à différents organes de presse. Dans l'une de ces entrevues à une chaîne de télévision privée, il se rappelle qu'un journaliste lui a soumis l'hypothèse qu'Evan Frustraglio serait mort d'une méningite consécutive à la grippe. Étant donné la rapidité du décès, le médecin a cru que c'était possible. Selon lui, le virus A(H1N1) peut s'attaquer aux organes, notamment au cœur et au cerveau. Le D<sup>r</sup> Poirier m'a confirmé qu'il a commenté cette hypothèse à partir de ses connaissances médicales, et qu'aucune source ne lui avait confié que cette hypothèse était évoquée en haut lieu à Toronto.

Telle qu'elle était formulée, la remarque du D<sup>r</sup> Poirier au RDI pouvait donner l'impression que le garçon n'avait pas contracté la grippe A(H1N1). Ce n'était évidemment pas l'intention du médecin de semer ainsi le doute. Un journaliste de Toronto a tenté sans succès toute la soirée de vérifier le sérieux de cette hypothèse auprès des autorités médicales ontariennes.

D'après les experts que j'ai consultés, la complication la plus fréquente d'une grippe est une pneumonie virale, qui se transforme en syndrome de détresse respiratoire.

Le patient meurt d'un arrêt cardiorespiratoire. Une victime de la H1N1 peut aussi développer une autre maladie secondaire, car la grippe favorise l'entrée de microbes dans les voies respiratoires : d'où la possibilité d'une méningite bactérienne. Chez les patients jeunes et en santé, le système immunitaire peut aussi développer des anticorps qui s'attaquent carrément aux poumons, car le corps humain ne reconnaît pas ce nouveau virus.

La présence du virus de la grippe se décèle facilement en prélevant des sécrétions dans la gorge du malade. Si ce test est positif, et que le patient n'a pas de maladie préexistante grave, le certificat de décès<sup>1</sup> indique que la cause **initiale** de la mort est la grippe, même s'il y a eu une cascade d'événements à la suite de l'entrée du virus dans le corps. Donc, même si au bout du compte le patient meurt d'une méningite, la cause initiale de ce décès demeure la grippe H1N1. Il faut faire des examens plus poussés, allant parfois jusqu'à l'autopsie, pour comprendre de quoi est mort précisément le malade, après avoir contracté la H1N1.

### **Samedi 31 octobre**

Ce matin-là, au RDI le bulletin de nouvelles de 6 heures diffuse un texte et un extrait de 25 secondes de l'entrevue de la veille du D<sup>r</sup> Poirier :

« Révélation étonnante du directeur de la santé publique du Québec. Le Dr Alain Poirier affirme que le jeune ontarien de 13 ans, que l'on croyait mort du H1N1, cette semaine, aurait plutôt succombé à une méningite. C'est ce qu'il a affirmé hier soir à ma collègue Anne-Marie Dussault à l'émission *24 heures en 60 minutes*. L'information n'a pu être confirmée auprès des autorités ontariennes. »

D<sup>R</sup> POIRIER : « On a même appris que la triste histoire en Ontario, ce serait un petit garçon qui aurait plutôt fait une méningite, je ne sais pas si ça peut rassurer les gens (...) »<sup>2</sup>

La même information est diffusée dans le bulletin radio de 10 heures.

Deux recherchistes contactent les autorités torontoises de la santé. Voici la réponse (traduite) envoyée à Radio-Canada à 8 h 42 par courriel : « Il est confirmé que le garçon de 13 ans, qui est mort à Toronto cette semaine (lundi), est mort de H1N1. La Santé publique de Toronto a obtenu cette information du coroner. » Dès ce moment-là, il était clair que les autorités ontariennes contredisaient le D<sup>r</sup> Poirier.

À 10 h 30, le RDI diffuse en direct une conférence de presse à Québec, qui réunit le ministre québécois de la Santé, Yves Bolduc, et le directeur de la santé publique. Interrogé sur ses dires de la veille, voici ce que le D<sup>r</sup> Poirier répond :

« (...) J'ai eu une discussion ce matin avec ma collègue de l'Ontario [D<sup>re</sup> Arlene King] parce que c'est une information qu'on avait eue, qui ne sera jamais confirmée nous dit-on, parce qu'il n'y a pas eu d'autopsie chez le jeune.

<sup>1</sup> Annexe 1 : copie des certificats de décès du Québec et de l'Ontario avec la mention « cause initiale » de la mort (Québec), qui se compare au terme « underlying cause » (Ontario)

<sup>2</sup> Même extrait que celui transcrit à la page 2.

Il avait la H1N1, il est décédé, il avait la H1N1, c'est tout ce qu'on saura sur cet enfant, on aura pas de détails, c'est le choix de la famille comme toujours, donc, en fait, l'hypothèse sur laquelle j'ai réagi, c'était que des gens disent que la façon dont ça s'est passé, c'est assez étonnant, il y a même des gens qui maintenant pensent qu'on peut faire la grippe et pas le savoir et en décéder. La réponse, c'est non, c'est clair. C'est vrai que ça été soudain dans son cas, mais on peut pas en dire plus. Il avait la H1N1 et il y a eu un décès qui, parfois lors d'une autopsie par exemple, peut venir d'une autre cause, mais on le saura pas, on aura pas plus de détails dans son cas, c'est ce qu'on m'a dit ce matin. Les autorités de l'Ontario ont aussi été surpris d'entendre ses commentaires-là où des gens suspectent d'autres médecins, avec l'histoire qu'on a tous vue et entendue à la télévision, ont pensé que ça pourrait être une autre cause, mais il faut savoir que cet enfant-là avait la H1N1. Alors, on va rester avec cette hypothèse-là, pas cette hypothèse, cette information-là telle qu'elle est. (...) »

QUESTION : « Donc, ça serait très probable que ça soit pas le H1N1 qui ait causé sa mort. »

D<sup>R</sup> POIRIER : « Non, on peut pas dire ça, personne va le dire non plus, c'est quelqu'un qui l'a évoqué, et sachant maintenant qu'il n'y aura pas d'autres d'analyses, d'autres tests, on reste avec l'information telle qu'elle est là. »

De larges extraits de cette conférence de presse, incluant cette explication, sont rediffusés en après-midi au RDI.

Toutefois, les grands bulletins, à midi, à 18 heures et à 22 heures (RDI et Chaîne principale), passent sous silence le fait que la Santé publique torontoise contredit le D<sup>r</sup> Alain Poirier. Rien non plus sur le fait que le directeur de la santé publique du Québec a fortement nuancé ses propos de la veille, et insiste cette fois sur un élément : Evan Frustaglio était bel et bien atteint du virus de la grippe. Les reporters ont mis l'accent sur les autres éléments de la conférence de presse : l'appel au calme du ministre Bolduc et le ralentissement de la production de vaccins. Ces développements étaient significatifs, mais cela n'empêchait pas de diffuser une mise au point sur les causes de la mort du jeune hockeyeur.

Aucun texte n'a clarifié les propos du D<sup>r</sup> Poirier dans les bulletins de nouvelles de samedi ou de dimanche. Aucune mise au point n'est venue dissiper l'impression que le garçon n'était peut-être pas atteint de la grippe et qu'on aurait peut-être, à tort, utilisé sa mort pour convaincre les gens d'aller se faire vacciner. La rumeur, relayée sur le Web, s'est répandue comme une traînée de poudre.

Cette absence de suivi contrevient au principe d'exactitude. Radio-Canada avait tous les éléments en main dès midi, samedi, pour remettre les pendules à l'heure et informer le public qu'Evan Frustaglio avait bel et bien contracté la grippe H1N1, selon les autorités sanitaires ontariennes. Au bureau ontarien du coroner, on me dit même que l'hypothèse d'une méningite est « complètement fausse », mais on refuse de discuter du cas en invoquant le fait que le coroner ne peut légalement transmettre d'informations qu'à la famille de la victime. Le D<sup>r</sup> Poirier a appris de la médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, D<sup>re</sup> Arlene King, que la famille avait refusé une autopsie.

Le rédacteur en chef, André Dallaire, convient qu'il aurait fallu faire état dans les bulletins de nouvelles de samedi des plus récents propos du D<sup>r</sup> Poirier et de la Santé publique à Toronto : « On ne l'a pas fait, j'aurais dû veiller à ce que ce soit fait. »

### **Lundi 2 novembre**

Le lundi suivant, la médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, D<sup>re</sup> Arlene King, réitère en conférence de presse ce que les porte-parole torontois avaient dit durant la fin de semaine :

« La cause de la mort de l'enfant était l'influenza H1N1. Ceci a été confirmé par la Santé publique de Toronto de façon répétée. Je l'ai dit et le coroner aussi. »

Le lundi soir, 72 heures donc après la déclaration initiale du D<sup>r</sup> Poirier, Radio-Canada fait une courte mise au point au *Téléjournal* de 22 h :

« On a célébré aujourd'hui à Toronto les obsèques d'une des jeunes victimes de cette maladie. Un millier de personnes ont fait leurs adieux à Evan Frustaglio. L'adolescent de 13 ans a été emporté la semaine dernière, après avoir contracté la grippe A(H1N1). (...) »

La reporter Marjorie April fait état de la controverse plus en détail ce soir-là au bulletin national du RDI, à 22 h 30. Voici les passages pertinents de ce reportage :

MARJORIE APRIL : « (...) La mort subite du jeune garçon a provoqué la ruée de nombreux parents vers les centres de vaccination, un mouvement de masse qualifié de l'effet Evan par un ami de la famille, mais le médecin hygiéniste en chef du Québec a laissé entendre vendredi que le jeune garçon serait mort de la méningite et non pas de la grippe H1N1. »

EXTRAIT - D<sup>R</sup> POIRIER : « On a même appris que la triste histoire en Ontario, ça serait un petit garçon qui aurait plutôt fait une méningite, je ne sais pas si ça peut rassurer les gens. »

M. APRIL : « Le D<sup>r</sup> Poirier a ensuite nuancé ses propos en conférence de presse le lendemain. »

EXTRAIT - D<sup>R</sup> POIRIER : « Non, c'est des hypothèses qui ont été émises parce qu'il est décédé de façon subite, des hypothèses qui ont été émises, on n'aura pas l'information finale. »

M. APRIL : « Pourtant, les autorités médicales ontariennes sont catégoriques, rapport du coroner à l'appui. »

EXTRAIT - D<sup>RE</sup> ARLENE KING : « L'enfant, il est mort de H1N1. »

M. APRIL : « Mais, dans la population, certains ont pris le D<sup>r</sup> Poirier au mot. Ils croient que le jeune Evan est mort de la méningite. Ce commentaire sur notre site

---

Internet en témoigne. Une femme demande pourquoi Radio-Canada ne corrige pas les titres de ses articles si le jeune hockeyeur n'est pas mort de la grippe, mais pour le père d'Evan, aucun doute ne subsiste. » (...)

La plaignante reproche à Radio-Canada de ne pas avoir insisté sur le fait que les autorités sanitaires ontariennes déclaraient que le garçon était mort de la grippe sans avoir pratiqué d'autopsie. Pour le commun des mortels, il y a en effet une apparence de contradiction entre l'opinion du D<sup>r</sup> Poirier, qui dit qu'on ne saura jamais de quoi le garçon est mort, et les propos plus tranchants de la D<sup>re</sup> Arlene King, qui affirme que l'enfant est bel et bien mort de l'influenza. En fait, quand on comprend quelles règles s'appliquent pour compléter les certificats de décès, il n'y a pas de contradiction. Si le virus a été décelé dans la gorge d'Evan Frustaglio, la cause initiale de sa mort était la grippe H1N1. Ce diagnostic n'empêche pas les médecins, comme le D<sup>r</sup> Poirier, de faire des hypothèses sur la cascade des événements qui ont suivi, et sur la cause immédiate du décès (voir annexe 1).

Je ne crois donc pas que Radio-Canada ait manqué d'objectivité ou ait caché des éléments essentiels de cette controverse. D'autant plus que deux médecins me disent qu'on peut diagnostiquer une méningite grâce à une ponction lombaire. Une autopsie ne serait donc pas essentielle. En fait, ce qu'il fallait dire aux téléspectateurs, c'est que le jeune hockeyeur était atteint de la grippe H1N1 et en était mort, selon les autorités ontariennes. Le fait qu'une maladie secondaire à la grippe ait accéléré le décès est une hypothèse parmi d'autres, sans plus.

Comme l'a dit la directrice Martine Lanctôt dans sa réponse à la plaignante, il est impossible d'aller plus loin. Je n'ai pas réussi à faire de vérification indépendante des causes de la mort du garçon car les documents ne sont pas publics. Toutefois, je n'ai aucune raison de croire que la version officielle est fausse.

### **Conclusion**

Radio-Canada n'a pas fait preuve d'un manque d'objectivité dans sa couverture, comme l'avance la plaignante.

Radio-Canada a respecté ses *Normes et pratiques journalistiques* en faisant effectuer les vérifications nécessaires après la déclaration étonnante du D<sup>r</sup> Alain Poirier, le vendredi.

Toutefois, en vertu du principe de l'exactitude, qui est au cœur des *Normes*, le fruit de ses vérifications aurait dû faire l'objet d'une mise au point en ondes dans les bulletins de samedi, ce qui aurait permis de donner l'heure juste au public sur la cause de la mort d'Evan Frustaglio. L'absence de suivi durant la fin de semaine contrevient aux *Normes et pratiques journalistiques*.

Julie Miville-Dechêne  
Ombudsman des Services français, Société Radio-Canada  
2009-12-07